

Annexe aux plans d'études en sciences du sport et de la motricité

Dispositions de transition en sciences du sport et de la motricité

Accepté par la Faculté des Sciences le 30 mai 2016

Dispositions de transition 2016

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale ou branche complémentaire) est dans un plan d'études antérieur à 2016, soit:

- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option santé–performance–recherche (BSc-Sport-SPR)
- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option enseignement (BSc-Sport-E)
- Préalable ou Complément au Master en sciences du sport « option enseignement » (PreMSc/CompIMSc)
- Master of Science en science du sport, option enseignement
- Master of Science en science du sport, option santé et recherche

La révision 2016 des plans d'études en sciences du sport et de la motricité a pour conséquence des changements de codes, de dénomination ou de nombre de crédits ECTS par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription au cours et à l'examen pour l'unité d'enseignement ci-dessous.

L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante.

L'étudiant-e qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2ème essai dans la nouvelle UE.

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
SP.0791	Théorie : préparation au travail scientifique	3	SP.0793	Introduction au travail scientifique (séminaire)	3
SM.1013	Méthode qualitative de recherche	3	SM.1008	Scientific writing	3
SM.2008	Nutrition (séminaire)	3	SM.1006	Nutrition spécifique au sport	3

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Annexe aux plans d'études contenant des UE en
Sciences du sport et de la motricité

Dispositions de transition
en Sciences du sport et de la motricité

Basées sur les décisions du Conseil de Faculté du 31 mai 2010
et du 27 mai 2013



Dispositions de transition 2010

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, etc) est dans un plan d'études antérieur à 2010, soit :

- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation santé–performance–recherche (BSc-Sport-SPR)
- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement (BSc-Sport-E)
- Branches complémentaires (BCo) en sciences du sport et de la motricité
 - BCo à 60 ECTS
 - BCo à 30 ECTS
 - BCo à +30 ECTS pour le DAES II
- Bachelor of Science pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BSc_SI)
- Branches de la Faculté des sciences pour le Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BA_SI)

La révision 2010 des plans d'études en sciences du sport et de la motricité a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

1. L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante.

L'étudiant qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans la nouvelle UE.

UE selon l'ancien plan d'études	ECTS	UE selon le nouveau plan d'études	ECTS
PY.0610 Physiologie de l'exercice physique	3	SP.0610 Physiologie de l'exercice physique	3
PY.0620 Neurophysiologie et contrôle moteur	3	SP.0623 Neurophysiologie et contrôle moteur	3
SP.0701 Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II	3	SP.0702 Séminaire : théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I	3
SP.0711 Théorie des principes d'entraînement II	3	SP.0712 Séminaire : théorie des principes d'entraînement I	3
SP.0752 Workshop en traumatologie et prévention en sport	1	SP.0753 Prévention et sécurité dans la pratique du sport	1

2. L'étudiant-e qui a PY.0102 dans son plan d'études doit suivre cette UE et compléter les workshops pour atteindre au minimum 6 ou 7 ECTS. Si un workshop de l'ancien PdE a été suivi, il n'est pas autorisé de suivre le Workshop correspondant du nouveau PdE. L'étudiant-e qui a obtenu un résultat insuffisant dans une UE de l'ancien PdE s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.

UE selon l'ancien plan d'études	ECTS	UE selon le nouveau plan d'études	ECTS
PY.0612 Workshop en physiologie de l'exercice physique	1	SP.0613 Workshop en physiologie de l'exercice physique	2
PY.0622 Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur	1	SP.0624 Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur	2
SP.0602 Workshop en psychologie du sport	1	SP.0603 Workshop en psychologie du sport	2
SP.0763 Workshop en biomécanique du mouvement II	1	SP.0764 Workshop en biomécanique du mouvement II	2
SP.0761 Workshop en biomécanique du mouvement I	1	SP.0765 Workshop en biomécanique du mouvement I	2
SP.0771 Workshop en anatomie fonctionnelle spécifique au sport	1	SP.0772 Workshop en anatomie fonctionnelle spécifique au sport	2

Dispositions de transition pour les plans d'études contenant des UE en Sciences du sport et de la motricité

- 3. L'étudiant-e qui n'a pas suivi SP.0730 remplace cette UE par SP.0790 ou SP.0791.
L'étudiant qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans
l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.**

UE selon l'ancien plan d'études	ECTS	UE selon le nouveau plan d'études	ECTS
SP.0730 Expression et communication par le mouvement	3	SP.0790 Méthodes quantitatives de base	4
		ou	
		SP.0791 Théorie : préparation au travail scientifique	3

Dispositions de transition 2013

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale ou branche complémentaire) est dans un plan d'études antérieur à 2013, soit :

- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation santé–performance–recherche (BSc-Sport-SPR)
- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement (BSc-Sport-E)
- Branches complémentaires (BCo) en sciences du sport et de la motricité
 - BCo à 60 ECTS (BCo-Sport60 et BCo-Sort60-BMS)
 - BCo à 30 ECTS
- Préalable ou Complément au Master en sciences du sport, option enseignement (PreMSc/ComplMSc)

La révision 2013 des plans d'études en sciences du sport et de la motricité a pour conséquence des changements de codes, de dénomination ou de nombre de crédits ECTS pour deux UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

4. L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante.

L'étudiant qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans la nouvelle UE.

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
SP.0623	Neurophysiologie et contrôle moteur	3	SP.0625	Systèmes sensoriels et perception	3
SP.0624	Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur	2	SP.0626	Workshop en systèmes sensoriels et perception	2

5. L'étudiant-e qui doit suivre SP.0790 selon son plan d'études remplace cette UE par SP.0792. Par contre, l'étudiant-e s'inscrira à l'examen de l'ancienne UE (SP.0790). L'étudiant qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans l'ancienne UE (SP.0790).

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
SP.0790	Méthodes quantitatives de recherche, cours de base	4	SP.0792	Méthodes quantitatives de recherche, 3 cours de base	3